

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric

Procurations : Madame LEAL Séverine à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 27/06/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

**OBJET : SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2024, dont le Fonds de Solidarité pour le Logement. Il rappelle également qu'un montant de 2700 € est inscrit au budget primitif 2025 et que seules les associations ayant fait une demande en bonne et due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Il informe que le Conseil Départemental a demandé une subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2025 pour une participation identique à celle de l'année dernière (0,61 €/habitant) soit 193 € pour la Commune de Bevons.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide d'attribuer une subvention de 193 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Conseil Départemental**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 02 juillet 2025,

Le Maire,

**Marc HUSER**

Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

